



## Directive 102 (1957)<sup>1</sup>

# Distribution des textes relatifs aux universités européennes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Désireuse d'informer les universités européennes de l'intérêt qu'elle porte à leurs préoccupations susceptibles de faire naître un sens de responsabilité et de solidarité européennes,

Décide que les «Conclusions» de la réunion spéciale consacrée aux universités européennes, ainsi que toutes les recommandations ayant trait à des questions universitaires qu'elle a adoptées en vue de leur mise en oeuvre, seront adressées au Comité des Universités européennes avec l'invitation de s'en servir aux fins d'informer toutes les universités des pays membres de l'intérêt, du travail, et du programme du Conseil de l'Europe dans ce domaine; et

Charge le Secrétaire Général de l'exécution de cette décision.

---

1. 30e séance

